



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER et VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES  
Nombre de Conseillers :  
En exercice : 8  
Présents : 5

DELIBERATION N°26 -2019

Séance du 11 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 11 juillet 2019 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre, Mme BLANC Danielle.

**Absents ayant donné procurations :** Mme STEFANI Noëlle à M. COSTORIER Rémi, M ROBERT Joël à M. NOMIUS Jean-Pierre.

**Absent :** M. FAURE Jean-Claude.

**Secrétaire de séance :** M. POUILLARD Pierre.

**Objet :** Modification tarifs cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Le maire expose aux membres présents que du fait du changement de nouveau tarif pratiqué, il y a lieu de revoir le prix des repas.

Prix du repas livré 4,19 € TTC

Le maire propose de fixer le prix des tickets repas à :

Enfants de Lardier et Valença	2,42 €
Enfants de Vitrolles	2,87 €
Enfants de Barceillonnette	3,19 €
Enfants d'Esparron	3.19 €

En fonction de la participation de chaque commune.

Ce tarif prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

- Accepte la proposition de son Maire,
- Approuve le prix des tickets fixé ci-dessus.

Le Maire,  
Rémi COSTORIER

